

CONSEIL GENERAL

Séance du 24 février 2022

Message no 3.4.

Demande de crédit de CHF 200'000.- pour l'étude et la réalisation de mesures de sécurisation du domaine public au Chemin Sous-Gare, à la Route de la Maladaire et à la Route de Billens

Introduction

Afin d'offrir des infrastructures confortables aux citoyens et citoyennes, et en particulier aux enfants, le conseil communal souhaite entreprendre la sécurisation de certains accès piétons en relation avec le trajet des écoliers, parallèlement à divers projets d'aménagements en cours d'étude ou de réalisation.

Note de trafic

Afin de pouvoir esquisser des solutions concrètes et réfléchies du point de vue de la sécurité et de la mobilité douce, le conseil communal a mandaté le bureau Team+. Ce dernier nous a proposé des mesures d'assainissement pour sécuriser certains secteurs déterminés prioritairement dans le cadre d'une reconnaissance des trajets scolaires. Une note de trafic nous a été remise en mars 2021. Cette dernière met en évidence trois propositions de réalisations prioritaires retenues par le conseil communal.

1. Chemin Sous-Gare



Extrait étude Team+

L'étude de Team+ propose que cet axe, situé entre le giratoire se trouvant au bas du quartier de la Maula et le passage sous-voie de la gare ferroviaire, soit principalement dédié à l'usage exclusif des piétons et des cyclistes. Le giratoire devrait aussi faire l'objet d'une proposition d'amélioration des traversées piétonnes. De même un trottoir franchissable ou un chemin gravelé séparé de la chaussée devrait être réalisé dans la courbe entre le parking de la gare et l'accès au terrain de foot. De la signalisation permettra enfin de limiter le trafic aux riverains et riveraines et exploitants et exploitantes des terrains agricoles.

En marge de ce projet, le SMO a examiné en juillet 2021, divers aspects liés à la sécurité entre les quartiers de la Maula/Vignetta et les écoles de la Ville. Il ressort de son évaluation que le Chemin Sous-Gare est classé à un niveau élevé de dangerosité, donc a fortiori prioritaire. Il relève particulièrement une absence d'aménagements piétonniers sur un secteur limité à 80 km/h avec un manque d'éclairage en raison de la présence d'une allée d'arbres.

À la suite d'une demande effectuée expressément en septembre 2021 au SPC, une mise en zone 50 km/h est clairement exclue. Aucune norme ou règle ne permet de justifier cette mesure. Le 50 km/h est prévu dans les localités, dans les zones de bâti dense. Le cas qui nous préoccupe est situé hors localité ; la règle de base veut donc que ce soit une limitation à 80 km/h qui prévaut.

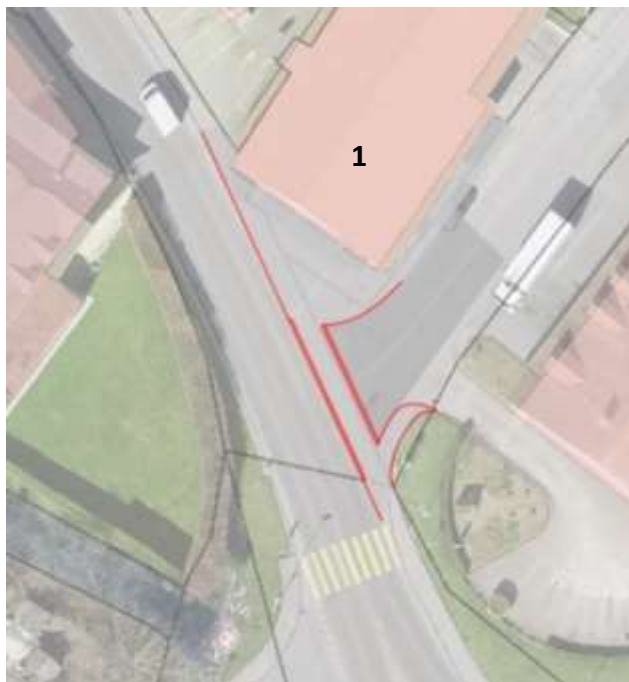
Néanmoins, nous procéderons parallèlement à une demande d'abaissement de vitesse à 60 km/h en argumentant la présence de trafic agricole, le croisement difficile, le nouveau centre de loisirs de Bossens et de nombreux enfants se rendant à l'école à pied comme à vélo. Il est à relever qu'une telle demande a déjà été faite en date du 25 février 2019, mais sans succès. C'est à la suite d'une discussion avec le SPC que la commune va réitérer sa demande à ce même service.

L'étude que la commune veut réaliser servira à établir un projet avec l'aide d'un bureau d'ingénieurs civils pour examiner dans le détail les impacts de la solution du bureau Team+ sur les autres accès à la gare afin de ne pas prétérir un autre accès sans prendre des mesures d'accompagnement dans l'entier du secteur.

2. Carrefour de l'Impasse de la Maladaire



Situation actuelle



Proposition schématique de Team+

Dans ce secteur, Team+ propose de remédier à l'interruption de l'itinéraire piétons entre la laiterie et le bâtiment vis-à-vis (Impasse de la Maladaire 1) en y aménageant un trottoir traversant sur toute la longueur entre les 2 bâtiments.

Ce trottoir traversant sera un aménagement similaire au réaménagement qui vient d'être réalisé au fond de la Rue des Comtes. La partie piétonne est légèrement surélevée, marquant ainsi clairement le passage, sans donner trop de contraintes aux véhicules.

Ce projet permettra aussi de sécuriser le délicat passage de l'angle du bâtiment n° 1, les piétons et piétonnes devant actuellement quasiment marcher sur la route cantonale.



3. Route de Billens



Situation actuelle



Situation actuelle

Servant de liaison entre la Rue des Comtes et la Rue Pierre-de-Savoie, le passage pour piétons et piétonnes existant doit être sécurisé. En effet, selon la norme SN 640 241, lorsque la largeur de la chaussée est égale ou supérieure à 8.5 m, il est obligatoire d'aménager un îlot central. La largeur standard d'un îlot est de 2.0 m (1.50 m au minimum). En fonction de la situation, un îlot plus large peut s'avérer nécessaire. Dans le cas présent, il est impératif d'aménager un îlot de protection central car la largeur de la chaussée est supérieure à 9 m. Bien que situé sur une route cantonale, son aménagement incombe à la commune (ouvrages édilitaires).

A noter que le passage pour piétons et piétonnes situé en aval, proche du giratoire dit « de l'Edilité », nécessite la même adaptation. Mais, ce passage ayant été déclaré prioritaire par le service des ponts et chaussées (SPC) et d'autres aménagements connexes étant nécessaires (amélioration du giratoire, amélioration de l'insertion de la bande cyclable), le SPC prendra cet objet à sa charge, en 2023, parallèlement à la pose d'un tapis phono-absorbant.

Demande de crédit

Le crédit de CHF 200'000.-, prévu au budget d'investissements 2022, sera financé par un emprunt ou par nos disponibilités.

Dès son acceptation, un mandat sera donné à un bureau d'ingénieurs civils afin d'étudier les aménagements adéquats pour le Chemin Sous-Gare et d'élaborer les plans de signalisation et d'aménagements pour les deux autres secteurs (Impasse de la Maladaire et Route de Billens) en vue de l'obtention des autorisations de construire. A la suite de quoi, mandat sera donné pour les appels d'offres et le suivi des travaux.

Répartition des coûts

Sur notre demande, le bureau MGI a chiffré les réalisations demandées. En date du 28 septembre 2021, il nous a rendu les estimations suivantes :

1. Cheminement sécurisé au Chemin sous-Gare

Coût total estimé : CHF 50'000.-.

Ce montant inclut les frais d'étude et d'estimation des coûts de réalisation de la variante proposée.

2. Carrefour à l'Impasse de la Maladaire

Coût total estimé : CHF 100'000.-.

Ce montant inclut les frais d'étude et de procédure, les coûts de réalisation, les appels d'offres et la réception des travaux. Sont également compris CHF 15'000.- de divers et imprévus.

3. Passage pour piétons et piétonnes à la Route de Billens

Coût total estimé : CHF 50'000.-.

Ce montant inclut les frais d'étude et de procédure, les coûts de réalisation, les appels d'offres et la réception des travaux. Sont également compris CHF 8'000.- de divers et imprévus.

Conclusion

L'étude et la mise en oeuvre de ces aménagements sont primordiales pour garantir des conditions de sécurité optimales pour le cheminement des piétons et piétonnes et des écoliers et écolières, dans ces secteurs où le trafic routier est relativement conséquent.

Frais financiers

Amortissements	4 % de CHF 200'000.-	CHF	8'000.-
Intérêts	1 % de CHF 200'000.-	CHF	2'000.-
Charge financière annuelle		CHF	10'000.-

Le conseil communal invite le conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 200'000.- pour l'étude et la réalisation de mesures de sécurisation du domaine public au Chemin Sous-Gare, à la Route de la Maladaire et à la Route de Billens ainsi que son mode de financement.

Romont, février 2022

Le conseil communal